

CHAPITRE 1<sup>er</sup>**Premier temps fort: 1789-1791****Le début de l'ère révolutionnaire**

1. *Paris, capitale des droits de l'homme et du citoyen : Gilbert Romme, Paul Stroganov, Théroigne de Méricourt*

Gilbert Romme et son élève Paul Stroganov venaient d'accomplir plusieurs périple à travers la Russie: la première expédition, menée à partir de juillet 1781, les avait conduits dans l'Oural, région récemment dévastée par la révolte cosaque de Pougatchev, puis en Sibérie jusqu'au lac Baïkal, où la famille Stroganov possédait d'immenses domaines et d'importantes mines; la seconde, en 1784, les mène dans le nord vers Pétrozavodsk, où ils visitent fonderies et usines de cuivre et de fer blanc, puis en direction de la Mer Blanche, jusqu'à Arkhangel'sk; enfin, de 1785 à 1786, c'est un voyage de plus d'une année dans les parties méridionales de l'Empire, qui les conduit à Novgorod et à Moscou, puis à Kiev, en petite Russie, et ensuite en Crimée<sup>1</sup>. Le projet de se rendre en Caucase, la « merveilleuse Tauride », ne put se réaliser<sup>2</sup>.

Le voyage était conçu par le gouverneur comme une véritable exploration scientifique, avec récolte d'échantillons minéralogiques, constitution d'herbiers, visite de vestiges historiques et de curiosités naturelles (ainsi les émanations de gaz de Ienikaleh ou les grottes de Karasou-Bazar en Crimée), études des productions agricoles, visites des fabriques industrielles. De leur voyage dans l'Oural et en Sibérie, Romme garda une impression plutôt favorable de la prospérité de ces contrées et de ses habitants, bien différente en tout cas des descriptions effrayantes faites par les écrivains des mœurs « barbares » des populations: aucune allusion aux fureurs populaires contre les nobles, la servitude des paysans lui sembla même « préférable à la liberté dont jouissent nos laboureurs »! Il est vrai que ces voyages d'apprentissage, destinés à former un jeune

---

<sup>1</sup> D. JULIA, « Gilbert Romme, gouverneur (1779-1790) », *Actes du Colloque de Riom (19 et 20 mai 1995)*, Paris, Société des Etudes robespierristes, 1996, p. 63.

<sup>2</sup> NICOLAS MIKHAÏLOVITCH de Russie, grand-duc, *Le Comte Paul Stroganov*, 3 t., Paris, Imprimerie nationale, 1905, I, p. 34.

homme qui serait appelé à exercer un jour des fonctions gouvernementales, s'inscrit dans la tradition des éducations princières<sup>3</sup>.

Chargé en 1779 par le comte Alexandre Stroganov de la formation de son fils Paul, Romme s'était acquitté de sa tâche avec assiduité. L'amitié franco-russe entre ce philosophe auvergnat et les Stroganov avait été nouée à Paris, au cours des années soixante-dix, chez la comtesse d'Harville, dans un milieu fréquenté par les encyclopédistes, par l'abbé Rozier, Cabanis et le comte Golovkine, « vieux boyard russe » dont Romme devint l'ami intime. Francs-maçons à la loge des Neuf-Sœurs, la plus avancée de l'époque, ils y prêchaient la tolérance, la morale rationnelle, la libre pensée, le culte des sciences, l'égalité devant la loi, la philanthropie. Le comte Stroganov, père de Paul, installé à Paris, était devenu l'un des leurs, participait avec Benjamin Franklin à l'hommage rendu à Voltaire en novembre 1778 avant de reprendre la route de Saint-Pétersbourg<sup>4</sup>.

Après un séjour de huit ans en Russie, Romme abordait à présent le dernier volet de sa mission éducative: le retour en Occident. Paul ayant reçu la permission de partir pour l'étranger y achever son éducation, maître et élève se rendent en France en septembre 1787 et font un long séjour en Auvergne, à Riom et à Gimeaux, pays natal de Romme. Puis ils entreprennent un voyage qui ressemble à l'amorce d'un « grand tour », d'abord en Savoie et en Suisse (à Genève ils sont accueillis par Saussure et Lavater), puis à Saint-Etienne, Le Creusot et Lyon, où ils visitent fonderies, manufactures d'armes et fabriques de soie, Paul étant destiné par son père à diriger les usines de l'Oural. Ils ne négligent pas pour autant leurs lectures: des ouvrages de Rousseau et de Mably en petit format les accompagnent<sup>5</sup>.

Cependant, les grands événements qui bouleversent la France en 1789 les obligent à couper court à cette randonnée industrielle, pour s'occuper de politique. Soucieux de suivre la Révolution de près, maître et élève se rendent sans tarder à Versailles et à Paris afin d'assister aux délibérations des États généraux et de l'Assemblée nationale constituante. Paul, qui a maintenant dix-sept ans, décide par précaution d'adopter un pseudonyme, celui de Paul *Otcher*, d'après le nom d'une des usines Stroganov dans le gouvernement de Perm. Romme profite spontanément de ce tournant historique pour parfaire la longue formation de sa jeune charge. Les séances de l'Assemblée lui paraissent « une sublime école de droit public » et fournissent

---

<sup>3</sup> JULIA, article cité, p. 62-63.

<sup>4</sup> A. GALANTE-GARRONE, *Gilbert Romme, histoire d'un révolutionnaire, 1750-1795*, Paris, Flammarion, 1971, p. 79-85.

<sup>5</sup> L'*Emile* de ROUSSEAU, les *Principes de morale* et *De la législation ou principes des lois* de MABLY, sont parmi les livres de chevet de Romme: Jean-Pierre GROSS, *Egalitarisme jacobin et droits de l'homme*, Paris, Arcantères, 2000, p. 76.

incontestablement un contraste frappant avec l'empire de Catherine II, pourtant despote dite « éclairée » et disciple des Lumières françaises.

A présent, gouverneur et disciple découvrent le Paris révolutionnaire et goûtent le parfum de la liberté qui y règne lors de la prise de la Bastille. Dix jours seulement après le 14 juillet 1789, Paul écrit en français à son père à Pétersbourg :

« Nous avons été tout récemment contempler la Bastille, qui, ainsi que vous le savez sans doute, a été prise d'assaut par les Parisiens dans la dernière émeute, et ces mêmes Parisiens ont décidé, après l'avoir prise, de la jeter par terre, ce qu'ils sont en train de faire actuellement; tout le monde peut y entrer, lorsqu'il n'y a point d'ouvriers, c'est-à-dire tous les jours après sept heures du soir et le dimanche; nous avons vu là plusieurs cachots pourvus d'une cheminée, d'une chaise, d'une petite table, d'un lit et d'une chaise percée dans la même pièce [...] Nous avons vu en particulier un cachot, juste assez long pour un homme étendu, trois pieds de largeur; coin commodités et petite table, sans siège ni lit, mais une chaîne de fer fixée au mur; très sombre, inscriptions illisibles, obscurité »<sup>6</sup>.

Description graphique, cueillie sur le vif, qui lui rappelle sans doute les cachots de la forteresse Pierre-et-Paul. Mais l'effroi ressenti devant ce lieu sombre de la tyrannie d'ancien régime française cède à la joie lors de l'abolition des privilèges par l'Assemblée constituante dans la nuit du 4 août, et à l'enthousiasme lors de l'adoption finale de la Déclaration des droits de l'homme, le 26.

Ces deux actes fondateurs soulignent l'importance de la révolution qui se déroule: le pouvoir despotique de la monarchie, l'absolutisme de droit divin seront dorénavant remplacés par un nouvel ordre éthique fondé sur la loi naturelle et découlant de deux prémisses: la liberté et l'égalité, valeurs proclamées dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et concrétisés par l'abolition de la féodalité et des privilèges. Les anciens sujets du roi, devenus citoyens libres et égaux, discuteront impartialement et sans discrimination aucune des affaires qui les regardent et passeront au crible les mesures gouvernementales. Telle est la nature de cette Révolution, qui établit les principes de la « politique participative » et de la « démocratie délibérative »<sup>7</sup>.

Assidue aux débats de l'Assemblée pendant ce mois d'août 1789, Théroigne de Méricourt, bientôt l'une des femmes les plus en vue de la Révolution, écoute elle aussi les interventions des députés, assiste le 26 à la lecture de la Déclaration des droits et se découvre une âme patriote<sup>8</sup>. Cette Wallonne d'origine plébéienne, issue d'un « paysage

---

<sup>6</sup> NICOLAS, *op. cit.*, I, annexe VII, au 24 juillet 1789, p. 225.

<sup>7</sup> Paul R. HANSON, *Contesting the French Revolution*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2009, p. 177; Amartya SEN, *The Idea of Justice*, London, 2009, p. 291, 301 et 324.

<sup>8</sup> Elisabeth ROUDINESCO, *Théroigne de Méricourt, une femme mélancolique sous la Révolution*, Paris, Seuil, 1989, p. 39.

de brumes et de prairies », deviendra une féministe parisienne moderne avant l'heure<sup>9</sup>. Elle fréquente les personnalités de premier plan, Sieyès, Pétion, Brissot, Desmoulins et Barnave, tandis que Gilbert Romme et Paul Otcher, de leur côté, versent leur part à la contribution patriotique d'un quart du revenu et s'adonnent à la lecture, dévorent les lettres de Mirabeau, le *Mémoire* de Necker sur le commerce des grains, les *Révolutions de Paris*, les œuvres de Condorcet et de Sieyès. Ils rencontrent bientôt Théroigne, qui est captivée par le côté paternel et le sérieux pédagogique du gouverneur, tandis que son élève tombe sous le charme de la « belle Liégeoise », dite « Amazone de la liberté ». Celle-ci cultive, en effet, un style vestimentaire qui lui est propre: le *look* amazone, redingote de soie rouge et grand sabre à la traîne<sup>10</sup>. Puis, à la suggestion de Théroigne, qui souhaite « former une Société », ils décident en janvier 1790 de créer ensemble leur propre club politique parisien: la Société des Amis de la Loi<sup>11</sup>. Gilbert en assume la présidence le 13 janvier, Théroigne tient les archives, Paul en devient le bibliothécaire.

Grâce à Bosc d'Antic, ami de Madame Roland, des contacts sont noués avec Lanthenas, Bancal des Issarts et Brissot, le groupe du *Patriote français*. Sous la présidence de Romme, la question brûlante de la liberté de la presse est longuement débattue. Sieyès ayant soulevé le problème de la « licence » de la presse le 20 janvier 1790, Romme s'affirme le partisan de la liberté illimitée, estimant que les abus de la presse sont à corriger par l'éducation. Autre objet de longues discussions aux Amis de la Loi, la Déclaration des droits de l'homme ... et de la femme! Si Théroigne est l'une des premières féministes, Romme aussi est l'un des rares féministes masculins de l'époque révolutionnaire (avec Condorcet et Lakanal). On compare minutieusement la Déclaration américaine avec la française, tout à l'avantage de la seconde. Reubell ayant manifesté son hostilité envers les juifs, on condamne l'antisémitisme.

Même si le lieu des réunions chez Théroigne de Méricourt, rue du Bouloi, est jugé trop étroit et que l'on décide de le transférer dans l'appartement de Gilbert et Paul, rue des Petits-Augustins, district de la Charité, il n'en reste pas moins que le retentissement du club des Amis de la Loi est nul. Fin février, il est déjà en déclin, il meurt en avril 1790, après une vingtaine de séances. Et quand il disparaît, personne ne s'en aperçoit.

Le club des Jacobins, Amis de la Constitution, en revanche, triomphe. Paul Otcher n'hésite pas à s'y inscrire, un diplôme signé par Barnave et daté du 7 août 1790

---

<sup>9</sup> A.-M. LIZIN, Catalogue de l'exposition « Théroigne de Méricourt » de Liège, avril-mai 1989, Bruxelles, 1989, Labor, p. 9.

<sup>10</sup> Liaison toute platonique, puisque Théroigne ne deviendra pas sa maîtresse: ROUDINESCO, *op. cit.*, P; 41-46.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 41-46, 207; on trouvera en annexe de l'ouvrage de GALANTE-GARRONE les procès-verbaux de la Société des Amis de la Loi, du 31 janvier au 16 avril 1790, *op. cit.*, p. 201, et 551-570 (édition italienne de 1959).

en témoigne. Nullement découragé, Gilbert Romme crée un nouveau club: la Société du Serment du Jeu de Paume, connu aussi sous l'appellation « du 20 juin 1789 ». Il offre même à l'Assemblée une plaque en bronze sur du marbre vert antique, qui sera posé à Versailles le 20 juin 1790 à l'occasion d'une commémoration, suivie d'une fête au Ranelagh du bois de Boulogne. Au banquet de 250 couverts, nombre de patriotes sont conviés: Robespierre, Danton, Barnave, Lameth, Creuzé-Latouche, etc. Y figurent les bustes de Rousseau, Franklin, Montesquieu; on n'en trouve pas de Mably, pourtant à l'honneur lui aussi. Le bénédicité, récité par Romme, est tiré de la Déclaration: « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Pour clore la fête, une maquette de la Bastille est brisée par les vainqueurs: en sort un enfant vêtu des trois couleurs, portant pique et bonnet de la liberté, et un autre brandissant la *Déclaration des droits*, dont 200 exemplaires sont distribués aux convives<sup>12</sup>. La symbolique de cette célébration fondatrice, imaginée par Romme, restera gravée dans le cœur de son disciple.

Quant à Théroigne de Méricourt, pourtant célèbre pour sa silhouette d'amazone et adulée par ses admirateurs, elle se sent marginalisée comme femme. Durement calomniée par ses adversaires royalistes, dont le journal *Les Actes des Apôtres* qui au printemps 1790 la traite de prostituée et de courtisane nymphomane, elle se sent peut-être aussi trahie par ceux-là mêmes dont elle soutient le combat révolutionnaire. Non par Romme, ardent égalitariste acquis au principe de la parité civique, mais par les futurs Girondins qui tolèrent chez le sexe faible un bellicisme patriotique, mais condamnent en tant que libéraux les émeutes frumentaires entraînées par les femmes et refusent d'envisager sérieusement l'engagement politique féminin. Or, fêtée aux Cordeliers, Théroigne souhaite fonder un nouveau club des Droits de l'Homme, mais face aux nombreux obstacles, cette seconde initiative se solde par un échec. Tandis que son discours politique au sein des clubs n'a que peu de résonance auprès de son auditoire masculin, elle ne réussit pas non plus à se faire entendre des femmes de Paris, qui s'intéressaient davantage au prix du pain qu'à la philanthropie<sup>13</sup>. Ni noble, ni grande bourgeoise, Théroigne ne se sentait pas non plus « femme du peuple », à l'instar des ménagères, blanchisseuses et ouvrières parisiennes, telle Claire Lacombe, qui incarnera le mouvement féminin de masse de 1793, relatée par l'historienne Dominique Godineau<sup>14</sup>, et dont le combat détournera les parlementaires de la cause des femmes. Dégoûtée des calomnies et des embûches posées à sa vocation révolutionnaire,

---

<sup>12</sup> NICOLAS, *op. cit.*, I, p. 39-43; GALANTE-GARRONE (qui reprend le récit de MICHELET), *op. cit.*, p. 201-233.

<sup>13</sup> Olwen H. HUFTON, *Women and the Limits of Citizenship in the French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 24.

<sup>14</sup> Dominique GODINEAU, *Citoyennes tricoteuses; les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

Théroigne décide, pour éviter d'être arrêtée comme perturbatrice de l'ordre public, de rentrer provisoirement dans son pays liégeois<sup>15</sup>.

L'ennui, qui finira par accabler cette pionnière « mélancolique » et qui la conduira à l'asile des aliénés, résulte sans doute du fait que l'heure de l'égalitarisme féminin n'a pas encore sonné. Mais son combat, qui tournera au mélodrame et à la névrose<sup>16</sup>, a néanmoins valeur de repère. Il constitue une étape significative du grand mouvement d'émancipation qui gagne les esprits, se traduisant par une prise de conscience progressive des droits naturels applicables à tous sans exception, et entraînant toute une série de mesures émancipatrices: octroi de l'état civil aux minorités religieuses, aux protestants d'abord (édit de 1787), aux juifs ensuite, proclamés « libres et égaux » par l'Assemblée constituante, aux compagnons affranchis de leurs maîtres lors de l'abolition des corporations en 1791, aux paysans libérés du poids des redevances seigneuriales, aux domestiques de sexe masculin qui reçoivent le suffrage en 1793, bientôt aux esclaves noirs promis à la liberté dans les colonies françaises. Prise de conscience à vocation universelle, qui rend envisageable, voire même incontournable à terme, l'attribution de tels droits civils égaux aux *femmes*<sup>17</sup>.

Théroigne, avec ses compagnes de misère, Olympe de Gouges et Pauline Léon, ou encore l'Anglaise Mary Wollstonecraft qui vit alors cachée à Paris, est l'une des héroïnes tragiques du long combat pour l'égalité des sexes, victimes de l'incompréhension de ses contemporains et de l'implacable décalage imposé par l'histoire. Olympe de Gouges publia en septembre 1791 sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, qu'elle adressa à la reine Marie-Antoinette. Elle réclamait le droit de vote en vertu non seulement de l'égalité, mais des qualités intellectuelles féminines supérieures à celles des hommes; en outre, si « la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir celui de monter à la tribune ». Olympe défendit Louis XVI accusé de trahison et périt elle-même sur l'échafaud le 31 décembre 1793<sup>18</sup>. Théroigne de Méricourt, pour sa part, publia un manifeste fin juin 1793, adressé aux quarante-huit sections de Paris, dans lequel elle prêche la solidarité entre hommes et femmes, et attribue à celles-ci un rôle phare de « médiatrices » avant la lettre: les six citoyennes élues par section parmi « les plus vertueuses et les plus graves » auront pour tâche de concilier les citoyens; elles porteront chacune une grande écharpe où il sera écrit « AMITIÉ et FRATERNITÉ ». Incontestablement, l'amie de Gilbert et de Paul, un an

---

<sup>15</sup> ROUDINESCO, *op. cit.*, p. 55-57, 207-210.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 242-252.

<sup>17</sup> Lynn HUNT, *Inventing Human Rights: a History*, London, Norton, 2007; Jean-Pierre GROSS, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », in *Républicanismes et droit naturel*, Paris, Kimé, 2009, p. 184.

<sup>18</sup> S. M. SINGHAM, « Betwixt Cattle and Men », dans D. VAN KLEY, *The French idea of Freedom*, Stanford, SUP, 1994, p. 114-153.

avant son enfermement, est tournée vers un avenir de paix et d'harmonie, une société où règne l'égalité entre hommes et femmes devant la loi. Mais elle sera internée pour signes de délire en thermidor an II (juillet 1794), puis transférée à la Maison des folles de la Salpêtrière à Paris, où Philippe Pinel est médecin-en-chef, et où elle restera jusqu'à sa mort le 8 juin 1817<sup>19</sup>.

L'idylle amoureuse et révolutionnaire de Paul Otcher, alias Stroganov, en compagnie de la belle Liégeoise, est brusquement interrompue par son rappel en Russie. L'ambassadeur de Catherine II à Paris, Simoline, dans son rapport du 16 juillet 1790, accuse Gilbert Rome d'être coupable d'avoir fait entrer Paul aux Jacobins, qualifiés de club de la Propagande et des Enragés, institué "pour révolter les peuples contre le pouvoir et les autorités". L'impératrice affirme vouloir tirer le jeune Stroganov des « mains malfaisantes de Romme », désormais interdit d'entrée à Pétersbourg, et Stroganov père écrit à Romme le 21 septembre pour lui dire que, malgré sa confiance en son honnêteté, il ne peut s'opposer à l'orage qui vient d'éclater et doit rappeler son fils, compte tenu du danger de laisser « dans un pays agité par un esprit d'anarchie un jeune homme, dans le cœur duquel des principes contraires au respect du gouvernement de sa patrie pouvaient germer, le rendre malheureux et entraîner dans son malheur beaucoup d'autres »<sup>20</sup>. Il le somme de quitter les « têtes furieusement agitées chez vous, à Paris », et de se rendre à Vienne.

De son côté, Paul, bien qu'exalté, se soumet à la volonté de son père, par devoir filial et par amour de sa patrie, valeurs fondamentales inculquées par Romme. Il n'en reste pas moins que dans une lettre à son ami Demichel, daté de novembre 1790, Paul se dit convaincu de la justesse de sa démarche à Paris:

« On croit sans doute qu'on me fera changer d'opinion, comme une girouette tourne lorsque le vent change, mais la girouette s'est fixée sur son pivot, le vent la fera plutôt casser que de la faire tourner. Mes opinions dans ce moment sont établies sur des principes de justice, de raison, de sentiment qui ne s'effaceront pas aisément de mon âme. Toutes les horreurs du despotisme ont été dévoilées à mes yeux, j'ai vu tout un peuple en ayant horreur lever l'étendard de la liberté et secouant son joug dans un instant; non, je n'oublierai jamais cet instant-là, la voix agréable de la liberté s'est fait entendre trop voluptueusement à mon oreille pour que je puisse désormais endurer patiemment les sons aigres du despotisme; or, je ne puis me dissimuler que ce despotisme n'existe dans mon pays, je ne puis me dissimuler qu'à ma rentrée en Russie je ne sois entouré d'une foule d'ennemis [...] D'ailleurs je ne me sens pas disposé à exposer ma vie pour le

---

<sup>19</sup> LIZIN, *op. cit.*, p. 10-11.

<sup>20</sup> NICOLAS, *op. cit.*, I, p. 157.

caprice d'une femme ambitieuse, mon sang et ma fortune appartiennent à mes concitoyens: qu'ils en disposent, ils ne trouveront point en moi un récalcitrant »<sup>21</sup>.

Et à son gouverneur, le 14 décembre, il adresse une dernière lettre de remerciements:

« Que j'aime à passer en revue les moments délicieux que nous avons passés ensemble d'abord voyageant en Russie, en profitant de la belle saison & retournant auprès de mon père après avoir étudié les mœurs et l'industrie d'une certaine étendue de pays! Quand je passe ensuite au moment où nous avons quitté la Russie, avec quelle douceur ne me rappellerai-je pas les agréables moments que nous avons passés à Genève, entourés de gens estimables d'un commerce doux et facile [...], à nos séjours agréables en Auvergne au sein de votre famille et de vos amis. Lorsque enfin j'arrive au moment où nous avons vu à Paris un peuple entier saisissant avec enthousiasme le bonnet de la liberté, faire tomber à vue tous les vils tyrans qui le menaçaient, lorsque, dis-je, je pense à cette belle révolution dont nous avons été les témoins & que je soulève à l'instant un coin du voile qui me cache l'avenir, avec quelle horreur j'envisage le spectre hideux du despotisme. Je n'ose en supporter la vue de loin et cependant il faut que je l'approche [...] A 18 ans être chargé seul de sa propre éducation, être le conservateur de son innocence au milieu de la corruption la plus effrénée — cette idée, je vous l'avoue, m'effraie »<sup>22</sup>.

Afin de mieux conserver son innocence, et son enthousiasme, Paul Stroganov aura à son chevet un « extrait des principes sur l'éducation que contient Emile », extrait fait par Romme à son intention, du temps qu'il demeurait à Pétersbourg. Jean-Jacques Rousseau l'accompagnera donc dans sa patrie.

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, I, p. 189-190.

<sup>22</sup> *Ibid.*, I, p. 192-193.





Le comte Paul Alexandrovitch Stroganov à l'époque  
des réformes, portrait de Mme E. Vigée-Lebrun.

Coll. P.P. Golitsyne, à Marino

Le comte Paul Stroganov (1772-1817) vers 1802, par Elisabeth Vigée-Lebrun  
(collection du prince Golitsyne)



Gilbert Romme (1750-1795), miniature sur ivoire par Voronikhine  
(musée Mandet de Riom)



Théroigne de Méricourt (1762-1817), peinture anonyme,  
(Musée Carnavalet, Paris)

## 2. Louis XVI et l'échec de la monarchie constitutionnelle française

Louis XVI refusa d'emblée de signer la Déclaration des droits que l'Assemblée constituante venait d'adopter au cours du mois d'août 1789, ainsi que l'abolition du régime féodal décidée lors de la fameuse nuit du 4 août. Comment un roi de droit divin, formé selon les principes de l'absolutisme royal, pouvait-il en son âme et conscience entériner des textes qui créaient une sorte d'absolutisme parlementaire, selon la formule de Frédéric Laharpe<sup>23</sup>, qui déposaient de leurs droits séculaires clergé et noblesse, et affirmaient, sans même évoquer la personne du roi, que la souveraineté était indivisible et résidait dans la nation? Une monarchie constitutionnelle était-elle concevable en France? Un roi qui tenait son autorité de Dieu pouvait-il régner au nom de la loi, une loi à laquelle il serait désormais soumis comme tout autre citoyen du royaume? Le roi et la reine, entourés de leurs courtisans, ont-ils tout simplement refusé de jouer le jeu et se plier à la nouvelle structure constitutionnelle? Ou les députés les plus radicaux de l'Assemblée ont-ils créé un carcan si contraignant pour le pouvoir royal qu'aucun monarque n'aurait pu s'y soumettre?

Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui aux chercheurs qui se penchent sur la brève histoire de la « monarchie limitée » de modèle français<sup>24</sup>. Certains repères significatifs peuvent cependant nous aider à baliser son développement. Rien n'autorise *a priori* de conclure que Louis XVI a été entraîné dans la Révolution à reculons. Ce roi « antiféodal » avait déjà aboli le servage sur les terres royales en 1779<sup>25</sup>. Lors de la convocation des États généraux, il a accepté les principes du doublement de la représentation du tiers état et du vote par tête et non par ordre, contrairement au vœu exprimé par les notables et le parlement<sup>26</sup>. A la séance des États généraux du 23 juin 1789 à Versailles, il a dit son dévouement à son peuple, tourné le dos à l'absolutisme, aménagé la monarchie dans un sens plus libéral et concédé à des assemblées élues le droit de voter l'impôt. Il s'est montré prêt à faire des concessions, a « accordé tout ce qui a été désiré », notamment la revendication des cahiers de doléances selon laquelle « la confection des lois se ferait de concert avec le Roi ». Ceci ressort clairement de la *Déclaration du Roi adressée à tous les Français à sa sortie de*

---

<sup>23</sup> Voir chapitre III, note .

<sup>24</sup> HANSON, *Contesting the French Revolution*, p. 70-74.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>26</sup> Vivian R. GRUDER, *The Notables and the Nation: the Political Schooling of the French, 1787-1788*, Cambridge, Harvard University Press, 2007, p. 64.

*Paris*, écrite à la veille de la fuite à Varennes, et récemment redécouverte<sup>27</sup>, qui révèle son désir sincère de conciliation.

Dans un important discours prononcé à l'Assemblée le 4 février 1790, le roi avait accepté les principes nouveaux de liberté et d'égalité et affiché sa volonté de se placer à la tête de la Révolution: « Je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'État que je m'associe d'une manière encore plus expresse et plus manifeste à l'exécution et à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France [...] Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le vœu général a consacré les principes »<sup>28</sup>. Comme le souligne Jean-Christian Petitfils, Louis tient à renouveler son allégeance au mouvement révolutionnaire le 14 juillet 1790, à l'occasion de la grande Fête de la Fédération au Champ de Mars: « Moi, roi des Français, je jure à la Nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi et à faire exécuter les lois »<sup>29</sup>.

Mais le roi a-t-il agi ainsi sous la contrainte? Plusieurs obstacles se sont dressés contre sa volonté d'ouverture. D'une part, le peuple lui a forcé la main: après la prise de la Bastille et les violences populaires de juillet 1789, les journées des 5 et 6 octobre 1789 lui ont été fatales, lorsque la foule parisienne, femmes en tête, envahit le château de Versailles et obligea le roi et sa famille de se rendre aux Tuileries, dans ce palais qui devint vite « une prison ». C'est alors qu'il consentit, tardivement, à signer la Déclaration des droits et l'abolition des privilèges. D'autre part, l'Assemblée, optant pour un régime unicaméral, « a mis le Roi tout à fait hors de la constitution » en lui refusant sa sanction et en restreignant la prérogative royale à un veto suspensif, limité dans le temps. « Que reste-t-il au Roi autre chose que le vain simulacre de la Royauté? », demande-t-il, en constatant que l'Assemblée vient de le priver d'une « des plus belles prérogatives attachées à la royauté », celle de faire grâce et de commuer les peines<sup>30</sup>. Érosion de son pouvoir qui se poursuivra sans cesse jusqu'à sa décision de prendre la fuite. Par ailleurs, aux mois de juillet et de novembre 1790, quand il prit connaissance de la Constitution civile du clergé et y apporta enfin sa signature, il provoqua par cet acte, bientôt condamné par le Pape comme portant atteinte à la « sainte religion » de ses ancêtres, une fracture irréconciliable de la société française. Et enfin, sa décision de « recouvrer sa liberté et se mettre en sûreté avec sa famille » fut un tournant décisif dans la mesure où la fuite du 21 juin 1791, interprétée comme une trahison, provoqua

---

<sup>27</sup> Déclaration du 20 juin 1791, dans *Testaments et manifestes de Louis XVI*, édition présentée par Jean-Christian PETITFILS, avec une introduction de Jacques de SAINT-VICTOR, Paris, Équateurs, 2009, p. 47-84.

<sup>28</sup> PETITFILS, « Le Manifeste politique de Louis XVI (20 juin 1791) », *ibid.*, p. 27

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 57.



d'innombrables craintes et soupçons, et finit par entraîner la chute de la royauté le 10 août 1792<sup>31</sup>.

Dans sa Déclaration aux Français, Louis XVI fait comprendre qu'il impute au club des Jacobins, avec son réseau de filiales à travers le royaume, la véritable responsabilité de son échec, en sabordant l'action gouvernementale, en formant une "immense corporation plus dangereuse que celles auparavant", qui s'est érigée en un contre-pouvoir, semant l'esprit de révolte chez les citoyens et dans les rangs de l'armée: « l'Esprit des clubs domine et envahit tout », écrit-il. Relayée par la presse et les pamphlets, cette licence est bien éloignée d'une vraie liberté: les Français en élisant leurs députés désiraient-ils que « l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçassent le Gouvernement monarchique sous lequel la Nation a prospéré pendant quatorze cents ans? »<sup>32</sup>

Avant son départ, le roi fit remettre sa Déclaration entre les mains du président en exercice de l'Assemblée constituante, Alexandre de Beauharnais, le premier mari de Joséphine, qui l'a paraphé. Le texte fut connu et commenté. Les monarchistes de l'Assemblée ont estimé que Louis XVI ne se montrait pas assez sévère à l'égard de la Révolution et infirmait ainsi leur thèse selon laquelle le roi, prisonnier dans sa capitale, réprouvait toutes les réformes adoptées. Lors de son procès, un an et demi plus tard, ce « Manifeste du 20 juin 1791 » fut utilisé par ses accusateurs pour prouver sa duplicité et ses « mauvaises intentions »: ainsi, Robert Lindet affirmait dans son rapport d'accusation que le roi méditait le renversement de l'État « puisqu'il ne voulait ni les lois, ni la constitution qu'il avait juré de maintenir »<sup>33</sup>.

Il n'en demeure pas moins que Louis XVI s'est peu à peu rangé aux propositions démocratiques qui allaient dans le sens d'une véritable monarchie limitée. Il a de toute évidence renoncé à l'absolutisme de ses prédécesseurs. Comme l'attestent sa Déclaration adressée aux Français et son Testament, il s'est réellement transformé en monarque constitutionnel: trop tard, sans doute, et sous la pression, mais de roi de France qu'il était, de droit divin, il a fini par se considérer comme le « roi des Français ». Il recommande enfin à son fils, « s'il avait le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses Concitoyens, [...] qu'il ne peut faire le bonheur qu'en régnant suivant les Lois », étant entendu « qu'un Roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire »<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> Timothy TACKETT, *When the King took Flight*, Cambridge, Mass., Harvard UP, 2003.

<sup>32</sup> Déclaration du Roi du 20 juin 1791, *op. cit.*, p. 71-72.

<sup>33</sup> *Moniteur universel*, tome XV, p. 715: cité par Jacques de SAINT-VICTOR, introduction, *Testaments et manifestes de Louis XVI*, p. 13-16.

<sup>34</sup> Testament de Louis XVI, *ibid.*, p. 98.

Ces mots ont été rédigés à la prison du Temple, à la veille de son jugement et de sa mort sur l'échafaud. Le roi, écrit-il, se doit tout entier au bonheur de *ses concitoyens* en régnant *suivant les lois*. Sa dernière volonté est bien celle d'un monarque constitutionnel, tel qu'il aurait voulu l'être. Ne pourrait-on pas affirmer, sans forcer le trait, que Louis XVI fut, à l'instar des autres protagonistes de l'État de droit dont nous étudions les gestes, un martyr de la démocratie naissante? Parmi tous ceux qui étudieront de près son parcours, Alexandre I<sup>er</sup>, empereur de Russie, méditera longuement la destinée malheureuse de ce roi citoyen avant l'heure, hésitant à le prendre pour modèle compte tenu des écueils contre lesquels il s'est brisé.

### 3. Saint-Pétersbourg, capitale du despotisme: l'affaire Radichtchev

Si la décision prise par Gilbert Romme au printemps 1779 de partir en Russie comme gouverneur du petit Paul, âgé de huit ans, avait semé le désarroi dans son entourage, c'est que les trois volumes du livre de Chappe d'Auteroche, *Voyage en Sibérie*, publiés en 1768, venaient de renforcer les préjugés des lecteurs français sur l'état arriéré de ce pays « où règne la barbarie, sur son peuple avili, sur les seigneurs qui, à l'aide du knout, punissent leurs esclaves de mort, mais qui sont rampants face au despote »<sup>35</sup>.

Déjà, au siècle précédent, la *Relation du voyage en Moscovie* de Adam Olearius avait dressé un bilan sombre de cet État barbare où la monarchie « approche de la tyrannie », et dont les habitants ont bien des travers: vices, brutalité, ivrognerie, sodomie: « ils vivent en bêtes »<sup>36</sup>. Néanmoins, le projet de l'abbé d'Auteroche était accueilli favorablement par Louis XV, et lorsque son récit paraît en 1768, il est avidement lu par l'impératrice Catherine, monarque éclairé, amie des philosophes, qui se flatte de représenter personnellement les Lumières en Russie. Elle est choquée, voire outragée, par la description que l'auteur y fait des propriétaires terriens « qui vendent leurs esclaves comme en d'autres contrées, on vend du bétail », et par l'espoir qu'il exprime que l'impératrice n'offrira non seulement la liberté à la noblesse, mais « ce bien à tous ses sujets ». Catherine répond par un pamphlet anonyme, *L'Antidote*: dans cette savante riposte, elle défend non pas l'Empire de Pierre le Grand, mais *sa* Russie, et attaque la France de Louis XV, orgueilleuse et hostile. Dès 1771, l'expansion impériale,

---

<sup>35</sup> F. VENTURI, préface au *Voyage* de Radichtchev, Paris, Gérard Lebovici, 1988, p. 53 ; voir aussi : Marc BELISSA, *La Russie mise en Lumières*, Paris, Kimé, 2010.

<sup>36</sup> Hélène CARRÈRE-D'ENCAUSSE, *L'impératrice et l'abbé: un duel littéraire inédit entre Catherine II et l'abbé Chappe d'Auteroche*, Paris, Fayard, 2003, p. 11-14.

la victoire de la flotte russe en Mer Noire, remportée par Orlov, suivie de la conquête de la Crimée, coiffent l'impératrice d'une auréole de conquérante glorieuse. Elle devient, au dire de Voltaire, persuadé par les arguments de l'*Antidote*, « l'héroïne du siècle »<sup>37</sup>.

Si Catherine n'a pas recours en personne aux actes « barbares » dont se délectait Pierre le Grand, qui assistait aux séances de torture et d'écartèlement, s'il est vrai qu'elle réserve la peine capitale aux crimes d'État, tels que l'offense au souverain, il n'en demeure pas moins que l'usage des verges, du knout et des peines infâmantes, telles que l'arrachement des narines et de la langue, ou la flétrissure au fer rouge, sont encore courantes sous son règne. Ainsi, en décembre 1771, à la suite d'une mutinerie de serfs dans les usines de Petrovsk, les auteurs sont condamnés au knout et à l'arrachement des narines, châtiment qui se déroule en public. Les exemples d'une extrême cruauté sont nombreux dans les archives judiciaires du Sénat<sup>38</sup>. A la suite de la grande révolte cosaque et paysanne de Pougatchev, on assiste à un renforcement de l'autocratie, et de plus en plus dans les dernières années de son règne, face à la montée du libéralisme en Europe occidentale, la tsarine manifeste son instinct répressif et tyrannique.

Son attitude à l'égard du servage est sans compromission. Quand l'Anglais William Coxe propose à la Russie en 1784 d'y abolir « *the absolute vasselage* »<sup>39</sup>, Catherine refuse aux paysans l'émancipation à laquelle ils aspirent, alors que leurs seigneurs sont libérés du service à l'État (Charte de la noblesse, promulguée en 1785). Tout serf qui s'en plaint est condamné au knout. Nombreuses sont les petites annonces qui affichent des "paysans à vendre". Comme on l'a vu, l'impératrice fait don à ses favoris de paysans de la Couronne, anciennement protégés; 16 000 âmes à Bezborodko, 6 000 âmes à Saltykov, 6 000 à Ostermann, plusieurs milliers à Orlov et à Potemkine. Un édit de Pierre III, promulgué en 1762, avait aboli le lien étroit entre la tenure foncière et la propriété des serfs, remplaçant la relation entre seigneur et vassal par un pouvoir sans limite et une propriété absolue. Les historiens estiment que ce sont les oukazes de Catherine qui ont fini par transformer les serfs en esclaves<sup>40</sup>.

Or, le rappel en Russie du jeune Paul Stroganov en 1790 fait suite à la publication du livre incendiaire d'Alexandre Radichtchev, *Itinéraire de Pétersbourg à Moscou*. Le mot d'ordre de l'insurgé Pougatchev, chef de la révolte paysanne de 1773-1774, sa principale promesse qui l'avait rendu charismatique aux yeux des insurgés,

---

<sup>37</sup> L'*Antidote*, 2 vol., 1770: CARRÈRE-D'ENCAUSSE, *op. cit.*, p. 51, 61-64; Michel HELLER, *Histoire de la Russie et de son Empire*, Paris, Plon, 1997, p. 564.

<sup>38</sup> David MARSHALL LANG, *The First Russian Radical, Alexander Radishchev, 1749-1802*, London, Allen & Unwin, 1959, p. 69.

<sup>39</sup> William COXE, *The Backwardness of the Russian Peasants*, publiée en 1784: Venturi, préface citée, p. 55.

<sup>40</sup> MARSHALL LANG, *Alexander Radishchev*, p. 69; James BILLINGTON, *The Icon and the Axe*, p. 241, cité par M. HELLER, *op.cit.*, p. 564-565, 661.



était d'accorder « toute la liberté » aux paysans russes asservis<sup>41</sup>. Si Catherine II avait été terriblement alarmée par les victoires militaires de « Monsieur le marquis de Pougatcheff », comme elle l'appelait ironiquement dans sa correspondance, elle fut plus effrayée encore par le livre de Radichtchev, obscur haut fonctionnaire des douanes, édité à compte d'auteur en mai 1790: comparé à Chappe et à Coxe, l'auteur est un voyageur, mais dans son propre pays et il ne mâche pas ses mots. La réaction de l'impératrice fut foudroyante et sans appel: « pire que Pougatchev! ».

Ce livre, *Itinéraire (ou Voyage) de Pétersbourg à Moscou*, fut tiré à 600 exemplaires, suite à un lapsus de la censure qui le prit pour un ouvrage touristique. Mais Catherine fut parmi les premiers à le lire, dès sa parution. Cette fois-ci, la très auguste lectrice ne prépara aucune riposte savante, aucun *Antidote*, mais donna l'ordre le 30 juin d'incarcérer Radichtchev dans la forteresse Pierre-et-Paul, et un mois à peine plus tard, le 26 juillet, après une instruction du procureur Chechkovski, l'auteur était condamné à mort: sentence confirmée par le Sénat le 8 août, le coupable devant être conduit enchaîné jusqu'à Nertchinsk, sur la frontière avec la Chine, et là, décapité.

Cependant, fort heureusement, grâce à l'intervention opportune d'Alexandre Vorontsov, noble éclairé, proche de la Cour, dont Radichtchev était l'ami et le protégé, la peine de mort fut commuée en dix ans de bague en Sibérie. Dépouillé de son statut de noble, destitué de son rang et de sa qualité de chevalier de Saint-Vladimir, le coupable prend la route de l'exil jusqu'à Tobolsk, puis à Irkoutsk et à Ilimsk, où il arrivera en janvier 1792 pour entamer sa peine de travaux forcés.

Catherine, la souveraine éclairée, est devenue inquisiteur réactionnaire, qui s'obstine à flairer la menace. C'est elle qui, par ce procès retentissant, donne à l'affaire Radichtchev un caractère public et rend l'auteur célèbre. Si celui-ci fait valoir naïvement que son livre est « antérieur à la révolte française », Catherine ne manque pas d'y détecter le « poison français ». En juin 1790, quand elle lit le brûlot, on préparait déjà à Paris la première commémoration de la prise de la Bastille. Les théories qu'elle y découvre, empruntées à Rousseau, à Mably et à Raynal, « sont exactement celles qui ont mis la France sens dessus dessous »<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Alexandre POUCHKINE, « Histoire de Pougatchov », *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1973, p. 525-615; HELLER, *Histoire*, p. 564.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 595-596; VENTURI, préface, p. 65.

Alexandre Radichtchev, 1749-1802, artiste inconnu, vers 1790  
(Musée des Beaux-Arts de Saratov)



Qui était donc Alexandre Radichtchev et en quoi ses écrits étaient-ils jugés subversifs? Né en 1749, issu d'une famille de petite noblesse, seigneurs d'Ablyazovo, près de Malo-Yaroslavets, à cent vingt verstes de Moscou, Sasha Radichtchev était le premier de onze enfants. Son père, propriétaire de 3453 serfs en 1782, était un maître humain, respecté par ses paysans, qui cachèrent et protégèrent sa famille pendant la révolte de Pougatchev. A l'âge de huit ans, il est envoyé à Moscou apprendre le français auprès d'un précepteur, Pierre de Belloy, ancien conseiller au parlement de Rouen. A l'âge de quatorze ans, il est choisi par l'impératrice Catherine, nouvellement couronnée, pour intégrer le corps des pages à Saint-Pétersbourg. Son nouveau gouverneur est encore un Français, Morambert: Radichtchev s'exprimait plus couramment en français qu'en russe<sup>43</sup>.

Il fut l'un des douze étudiants envoyés poursuivre leurs études à Leipzig en 1766, grâce à la recommandation de Vladimir Orlov, frère cadet du favori de l'impératrice, elle-même impliquée dans ce choix en tant que promotrice des Lumières en Russie. Son séjour à l'université de Leipzig, haut-lieu de l'*Aufklärung*, fut déterminant pour son parcours intellectuel. Parmi les matières enseignées: les langues, la philosophie morale, l'histoire et le droit (« le droit naturel et celui de hommes, le droit romain »)<sup>44</sup>. Il y découvre deux auteurs français qui vont le marquer: Helvétius et Mably. Du premier, le livre *De l'esprit* le séduit et lui apprend à penser. De passage à Leipzig, Melchior Grimm (correspondant de Catherine et "commis-voyageur de la philosophie", comme l'appellera Pouchkine) s'en félicitera, ainsi qu'à Pétersbourg Orlov et Golitsyne, qui assurera la publication posthume de *De l'homme*. Quant à Mably, ses interrogations sur la richesse et la pauvreté éveilleront chez Radichtchev la conscience sociale russe qui sommeille en lui. Par ailleurs, un professeur nommé Ouchakov, précurseur de l'utilitariste Jeremy Bentham, lui inculquera ses premières notions de libéralisme.

De retour à Pétersbourg en 1771, à l'âge de vingt-deux ans, obéissant à l'obligation de service imposée à la noblesse, Radichtchev se voit nommer membre du tribunal militaire, dont il démissionnera en 1775, écoeuré par la brutalité et la cruauté de ce monde-là<sup>45</sup>, puis au service protocolaire du Sénat avec deux condisciples de Leipzig, Koutouzov et Roubanevski. Pendant quatorze mois, il traite de dossiers judiciaires émanant des profondeurs de la Russie, pétitions et réclamations de victimes d'injustice. A la demande de l'éditeur franc-maçon et philanthrope Novikov, Radichtchev traduit en 1773 les *Observations sur l'histoire de la Grèce* de Mably, ouvrage paru en français en 1766. Radichtchev est fasciné par ce philosophe qui prône le refus du luxe, l'égalité,

---

<sup>43</sup> MARSHALL LANG, *Alexander Radishchev*, p. 17-26.

<sup>44</sup> VENTURI, préface au *Voyage*, p. 15).

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 29-30.

l'état de nature. Il y découvre la vie austère de la Sparte du roi Lycurgue, source d'inspiration pour les futurs jacobins français, mais également l'exemple contraire d'Alexandre le Grand, le conquérant dynastique, dont il comparera le despotisme à celui de Catherine, qui s'attache, avec Potemkine, à découper la Pologne et l'Empire ottoman. Radichtchev traduit le mot français « despotisme » par le russe *samoderzhavstvo*, c'est-à-dire autocratie entendue dans son acception critique, selon le postulat que le roi n'est que le premier citoyen de la société nationale<sup>46</sup>. À Alexandre le conquérant, Mably préfère les défenseurs de la patrie, vainqueurs à Marathon et aux Thermopyles, c'est-à-dire les vrais patriotes tels que Aristide le Juste. Cette traduction de l'œuvre de Mably qui condamne l'absolutisme, et qui contient en germe l'*Itinéraire* de 1790, est à comparer à un essai inachevé (« sur les vertus et les récompenses »), qui reconnaît la nécessité d'un pouvoir exécutif qui assure la protection des citoyens et la défense des faibles et des laissés-pour-compte, tout en permettant l'épanouissement des potentialités individuelles, dans une communauté où l'intérêt de l'individu et l'intérêt de la société se recourent: celle d'une monarchie réellement éclairée, en quelque sorte<sup>47</sup>.

Après son mariage à Anne Roubanovskaïa, sœur de son camarade de Leipzig, dont il aura deux fils, Radichtchev démissionne de son poste de procureur au Sénat au printemps de 1775. Suivent deux années de difficultés financières, puis il entre au Collège impérial du Commerce, aux fonctions d'assesseur commercial, puis de vice-directeur des douanes de Saint-Pétersbourg, où il restera douze ans (1777 à 1790), pendant lesquels il se lie d'amitié avec son supérieur le comte Alexandre Vorontsov. Il continue à écrire, d'abord une histoire du Sénat qu'il brûlera peu avant sa mort, ensuite sa célèbre *Ode à la liberté* (1783), déesse qui triomphe de l'oppression, transformant « les ténèbres de la servitude en lumière », ode qu'il intégrera en partie dans l'*Itinéraire*. Malgré de terribles obstacles (l'Église, le despotisme), la liberté, sous sa forme politique, est promise à la conquête du bonheur et de la justice. Depuis Brutus et Guillaume Tell, depuis 1649 et l'exécution du roi d'Angleterre: même combat. Radichtchev fait l'éloge de Cromwell le régicide. Tout comme l'Église a reçu le choc de la Réforme, que Luther a porté haut le flambeau de la culture, de même Colomb, Galilée, Newton et enfin Washington ont été guidés par la liberté. A présent, la France est alliée des insurgés américains. Mais l'ode est imbue de pessimisme, la Russie étant fort éloignée de l'Amérique, et la perspective incertaine d'un triomphe de la liberté sur le despotisme inspire plutôt au poète une résignation stoïque.

Résignation justifiée par l'extrême lenteur de l'évolution politique. Rien n'a beaucoup changé en 1817-18 quand Alexandre Pouchkine écrit à son tour une ode à la liberté, calquée sur celle de Radichtchev, et dont Alexandre Dumas donnera une version

---

<sup>46</sup> MARSHALL LANG, *Alexander Radishchev*, p. 72-73.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 74-76; VENTURI, préface du *Voyage*, p. 27.

partielle en français, en 1859, quand la France bascule de nouveau dans une dérive impériale:

« Si vous voulez sauver vos frivoles couronnes,  
O tsars, renoncez donc à vos sanglants décrets,  
Et désormais pour gardes, aux degrés de vos trônes  
Placez la liberté, la justice et la paix! »<sup>48</sup>

Et Pouchkine se glorifiera en 1836, dans un poème aujourd'hui gravé sur le socle de sa statue à Moscou, d'avoir « après Radichtchev chanté la liberté »<sup>49</sup>.

Radichtchev, au fond de lui-même, doute, comme Helvétius, que le despotisme soit réformable: le tsar Pierre, fondateur de l'autocratie russe, auquel on vient d'élever un monument place du Sénat, n'a « peut-être rien fait pour le bonheur de la nation », qui à la suite de ses mesures rétrogrades et anticonstitutionnelles risque de retomber dans la barbarie<sup>50</sup>. La propagation des idées libérales se heurte en Russie à un mur de refus: l'Empire est en guerre avec la Suède, Catherine se raidit en apprenant les bouleversements révolutionnaires survenus en France. Il n'empêche que c'est alors, en juin 1790, que l'auteur décide de publier sa grande œuvre contestataire.

Sous couvert d'un récit sentimental et picaresque, imprégné d'humour, dont la forme est empruntée à Lawrence Sterne, *l'Itinéraire de Pétersbourg à Moscou* énumère avec le plus grand sérieux tous les maux de son siècle. Radichtchev est le premier représentant de cette petite noblesse consciencieuse, jouissant de privilèges au dépens des masses paysannes, mais animée de réflexes humanitaires et soucieuse de faire amende honorable. C'est un *narodnik* avant la lettre.

« Où sont, demande-t-il, les sages lois de Solon et de Lycurgue qui assuraient la liberté d'Athènes et de Sparte? Dans les livres, répond-il. Tandis que sur les lieux de leur séjour paissent des troupeaux d'esclaves sous la houlette du despotisme »<sup>51</sup>. Novgorod, ville « hanséatique », possédait jadis un gouvernement populaire, les chefs, civil et militaire, étaient élus, le peuple, assemblé en *viétché*, ou assemblée de citoyens, jouissait d'une charte pour défendre ses franchises: tout cela fut cassé par le tsar Ivan III. Les paysans maltraités du chapitre « Zaitsovo » s'élèvent contre leur maître, un assesseur méchant et cruel, et le tuent: fallait-il leur appliquer la peine capitale, même commuée en châtiment public (la défiguration)? « Dans le monde, chaque homme naît égal aux autres »; comme citoyen, il cherche la protection de la loi, mais peut s'y

---

<sup>48</sup> « La liberté », ode, strophes 8 à 12, dans Alexandre POUCHKINE, *Œuvres poétiques*, 2 t., publiées par E. ETKIND, Lausanne, L'Age d'Homme, 1981, II, p. 316-317.

<sup>49</sup> « Exegi monumentum », *ibid.*, I, p. 233-234.

<sup>50</sup> C'est en 1782-83 que Radichtchev écrit sa *Lettre à un ami qui vit à Tobolsk par devoir de sa charge*, publiée en 1790: VENTURI, préface au *Voyage*, p. 38.

<sup>51</sup> Chapitre « Novgorod », *Voyage de Pétersbourg à Moscou*, traduit du russe par Madeleine et Wladimir BERELOWITCH, Paris, Grand Lebovici, 1988, p. 143-147.

soustraire quand il s'agit de défendre sa personne et ses biens. Le chapitre « Khotilov » contient un projet pour l'avenir, dans lequel le *droit naturel* s'affirme pour interdire les châtimens arbitraires et barbares imposés sans jugement, pour abolir l'inégalité entre les ordres civils, ainsi que l'esclavage, tant rural que domestique.

Au chapitre « Vychni Volotchok », le sieur Untel, esclavagiste sur deux cents âmes, leur retire leur petit lopin et les oblige à travailler pour lui tous les jours de l'année: c'est un barbare, indigne du nom de citoyen. Il convient, face à une pareille oppression, d'anéantir les outils de son agriculture, de brûler ses granges, ses séchoirs et ses greniers à blé, et d'en répandre « les cendres dans les champs où s'est exercée sa tyrannie: flétrissez-le tel un pillard de la société »<sup>52</sup>. « Vydropsk » préconise la réduction des droits de la noblesse afin de restaurer peu à peu l'égalité naturelle et civile dans la société russe. « Torjok » défend la liberté de la presse contre la censure qui s'applique à griffonner, interdire, déchirer, brûler et qu'il convient d'abolir en se réclamant de Herder qui a affirmé « la liberté de penser ». « Pechki » nous dépeint une pitoyable mesure paysanne, où les hommes vivent à côté des cochons comme des animaux: « C'est là que l'on voit la rapacité de la noblesse, le pillage et l'oppression [...] Bêtes avides, sangsues insatiables, que laissons-nous au paysan? » L'air, rien de plus: d'un côté, la toute puissance ou presque; de l'autre, une impuissance absolue. « Car le propriétaire terrien est, au regard du paysan, le législateur, le juge, l'exécuteur de ses propres décisions, ou encore, à son gré, un plaignant contre lequel le défendeur ne peut rien. C'est le lot du captif, le lot du prisonnier, d'une geôle fétide, le lot du *bœuf sous le joug* »<sup>53</sup>.

Mais ce voyage vers un monde de justice et de liberté, où les nobles renonceraient à leurs privilèges, est également un appel à la collaboration, possible aux yeux de Radichtchev, entre l'intellectuel et le souverain. Le préambule de l'*Ode à la liberté* se référait au *nakaz* de Catherine de 1767, relatif à l'élaboration d'un nouveau Code des lois.

Dans le chapitre « Spasskaïa Polest », Radichtchev explique ainsi à la lectrice impériale comment un bon monarque devrait se conduire, conscient de l'étendue de sa fonction et du poids de ses responsabilités<sup>54</sup>. Devons-nous taxer l'auteur d'utopie? Le despotisme éclairé, voire même la monarchie constitutionnelle, était sans doute à l'époque des rêves irréalisables en Russie, donc « utopiques ». Voltaire, certes, y souscrivait. Mais Mably, tant admiré par Romme et par Radichtchev, avait fini par ne plus y croire: après avoir caressé l'idylle d'une Lacédémone où régnaient égalité et justice grâce à un roi bienveillant, père de la patrie et premier citoyen, Mably avait

---

<sup>52</sup> *Voyage*, p. 249-254.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 266, 346-350; M. HELLER, *Histoire de la Russie*, p. 565.

<sup>54</sup> *Voyage*, p. 130-133.

conclu que cette idylle était hors d'atteinte et perdue à jamais, et qu'il fallait se résigner à une société bancale gouvernée par la volonté de puissance et la soif des richesses.

Oser évoquer le droit naturel, l'égalité des citoyens devant la loi, l'abolition de l'esclavage, la suppression de la censure et des peines infamantes, le gouvernement du peuple comme au mythique Novgorod du début du XVI<sup>e</sup> siècle, c'était prêcher la révolution et le renversement du despotisme impérial. C'est ainsi, tout au moins, que l'interpréta Catherine II, et c'est ce qui valut à Radichtchev ses travaux forcés en Sibérie.

Frédéric-César Laharpe, 1754-1838  
(gravure, Zurich, 1884)





#### 4. Un républicain chargé de l'éducation des princes: Laharpe

Soutenir contre vents et marées le principe de l'État de droit dans la Russie de Catherine II manifestait à la fois de la naïveté, un farouche optimisme et un esprit d'anarchie. Telles étaient en effet les défauts, et les qualités, d'Alexandre Radichtchev. C'est parce que la marche des Lumières lui paraissait inexorable et irrésistible qu'il avait osé relever ce défi insensé. Et le fait que Alexandre Pouchkine y reviendra plus de trente ans plus tard, sous le règne de Nicolas I<sup>er</sup>, démontre à quel point le *statu quo* impérial résistait à cette marche jugée inexorable. Le projet inachevé du grand poète russe, commencé en 1834 et intitulé *Itinéraire de Moscou à Pétersbourg*, en sens inverse à celui emprunté par Radichtchev, a justement pour dessein d'attirer l'attention sur un ouvrage subversif presque oublié car devenu introuvable, et de souligner l'urgente nécessité de procéder à une réforme radicale de la société russe<sup>55</sup>.

Soulignons qu'en 1790, l'impératrice Catherine elle-même, se rangeait encore parmi les promoteurs des Lumières. La preuve de ce parti-pris paradoxal, c'est qu'une décennie avant l'affaire Radichtchev, elle avait appelé à sa cour un homme remarquable, acquis aux principes démocratiques, mais usant de méthodes plus prudentes et nettement moins subversives. Cet homme cultivé était le Vaudois Frédéric-César Laharpe, natif de Rolle sur le lac Léman, invité à Pétersbourg comme gouverneur des petit-fils de Catherine, le jeune Alexandre, né fin 1777, et son frère cadet Constantin, dont les noms à eux seuls, choisis par leur grand-mère, révélaient la belle carrière impériale qu'elle leur destinait. Engagé en 1782 pour leur enseigner les langues, dont le grec, sur la recommandation de Lanskoï, favori de l'impératrice, Laharpe s'attribuera d'autres matières, surtout l'histoire. Il fera ainsi connaître à ses élèves le héros légendaire du lac des Quatre Cantons, Guillaume Tell, et sa lutte pour l'indépendance de son pays face à la tutelle autrichienne. Et il ne manquera pas de se prévaloir de son mandat élargi pour justifier ses convictions sur l'égalité des droits de l'homme et sa foi en l'avenir du libéralisme<sup>56</sup>.

Laharpe fait lire à ses élèves ses auteurs de prédilection, Locke, Hobbes, Gibbon, Rousseau et Mably, et met en valeur les grands thèmes des Lumières: Raison, contrat social, justice, égalité et liberté. Quand éclate la Révolution française, Catherine et Laharpe échangent leurs vues sur l'avenir de la monarchie, ils ont des opinions divergentes, mais lorsqu'ils évoquent la rivalité entre Berne et le canton de Vaud, l'impératrice défend son gouverneur. En 1792, à la suite d'une conversation avec sa

---

<sup>55</sup> POUCHKINE, *Œuvres*, Paris, Gallimard-Pléiade, 1973, p. 737-761 et 769-770.

<sup>56</sup> Arthur BOEHTLINGK, *Frédéric-César Laharpe, 1754-1838, précepteur du Tsar Alexandre I<sup>er</sup>, antagoniste de Napoléon, libérateur du pays de Vaud, bâtisseur de la Suisse actuelle*, Neuchâtel, La Braconnière, 1969, p. 53.

grand-mère, Alexandre, alors âgé de quinze ans, soulève la question des droits de l'homme et du citoyen inscrits dans la nouvelle constitution française. Cet entretien entre précepteur et élève sera marquant. Mais bientôt, dans l'entourage de la Cour, Laharpe sera traité de « jacobin ». Congédié en 1794, il rentrera en Suisse poursuivre sa carrière politique. Son retour dans le pays coïncide avec l'exil de Radichtchev en Sibérie et l'insurrection avortée de Kosciuszko en Pologne: le temps n'est plus aux échanges à tonalité libérale. Mais de Genève, Laharpe continue à correspondre avec Alexandre, lui envoie un *Mémoire* en avril 1795, permet au futur tsarévitch de recevoir sa bibliothèque, confiée aux Boehlingk, famille de sa femme, grands négociants à Saint-Pétersbourg<sup>57</sup>. Laharpe contribue alors à la création d'une « République helvétique » sur le modèle français et après cette transition soutenue par la France, une fois le Vaud libéré et les Bernois chassés, il est élu directeur de la nouvelle République. Considéré comme disciple des jacobins, Laharpe sera honni par le tsar Paul I<sup>er</sup>, qui succède à sa mère en 1796. Mais il restera l'ami intime du grand-duc Alexandre, qui l'appellera à ses côtés lors de son accession au trône.

Nous retrouverons donc ces trois hommes à Saint-Pétersbourg quelques années plus tard: Laharpe convaincu de la possibilité de réformer le régime impérial, Radichtchev toujours attaché à la justice de sa cause et prêt à mourir pour elle, et le jeune empereur Alexandre I<sup>er</sup> heureux de les accueillir les bras ouverts, ayant découvert, à la surprise de tous, une vocation « républicaine ».

##### 5. Varsovie: la Grande Diète et la constitution du 3 mai 1791

En prêtant le serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789, les députés du tiers état avaient juré de ne jamais se séparer sans avoir donné à la France une constitution. Mais ils furent devancés dans cette ambition par les Polonais, qui s'inspirèrent du modèle français encore à l'étude pour proclamer, le 3 mai 1791, quatre mois avant l'Assemblée constituante, la première constitution en Europe continentale. La diète de 1788 s'étant déclarée « confédérée », c'est-à-dire libre de délibérer à la majorité des voix, sans *liberum veto*, et le roi élu Stanislaw August Poniatowski s'étant déclaré « uni à son peuple » face aux demandes de dissolution proférées par la Russie, elle était devenue permanente et devait rester dans l'histoire sous le nom de Grande Diète ou diète de Quatre Ans<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 64-79.

<sup>58</sup> Jerzy LUKOWSKI et Hubert ZAWADZKI, *Histoire de la Pologne*, trad. Eric CHÉDAILLE, Paris, Perrin, 2010, p. 152-158; Daniel BEAUVOIS, *La Pologne: histoire, société, culture*, Paris, La Martinière, 2004, p. 186.

Dans l'euphorie qui gagna les esprits en 1789, les patriotes de la diète voulurent émuler la France, où les États-Généraux se transformaient le 9 juillet en Assemblée constituante. Ils proposaient à leur tour de devenir « constituants » et de conclure un pacte entre l'État polonais et la nation. La France et la Pologne se trouvaient désormais dans le même camp, celui de la rupture avec les puissances absolutistes. Mais alors qu'en France, le roi Louis XVI hésitait encore sur la marche à suivre et était tenu à l'écart des travaux de l'Assemblée, le roi Stanislaw August, solidaire des réformateurs, se découvrait d'emblée une vocation de monarque constitutionnel et adopta une démarche volontariste. Autre grande nouveauté, les bourgeois de Varsovie manifestèrent leur désir de participer à la réforme politique de la république et d'obtenir une représentation à la diète<sup>59</sup>.

Sous la menace d'une nouvelle intervention russe, trois hommes échangèrent dans la fièvre — et en français qu'il fallait traduire — six versions successives du texte constitutionnel: Ignace Potocki, Scipione Piattoli, secrétaire du roi, et le roi élu en personne, engagé qu'il était dans l'action réformatrice. La Grande Diète laissa donc comme fruit de ses travaux une charte devenue célèbre, à la suite des événements tragiques qui devaient frapper la Pologne, sous le nom de Constitution du 3 mai 1791. En un préambule et onze articles, ce texte proposait la mise en place d'une monarchie constitutionnelle héréditaire, la couronne devant passer, en l'absence d'héritier chez Stanislaw August, au profit de la maison de Saxe. Prenant le contre-pied des révolutionnaires français, qui contestaient les prérogatives monarchiques, les patriotes nobles étaient parvenus à l'idée qu'un pouvoir royal renforcé contribuerait à restaurer la souveraineté nationale. Le roi devait régner avec une seule classe privilégiée, la noblesse. Celle-ci voyait tous ses privilèges confirmés, notamment le droit exclusif à la terre.

Il manquait cependant à ce texte, à l'encontre des projets français, l'énoncé des droits de l'homme et du citoyen, le justificatif éthique, en quelque sorte, de toute constitution. L'octroi de droits politiques au tiers état s'écartait effectivement des recommandations de Sieyès: il se bornait à hausser la frange la plus riche de la bourgeoisie vers la noblesse, en lui accordant l'immunité judiciaire des nobles, l'accès aux grades supérieurs de l'armée, la perspective de l'anoblissement, et enfin une participation limitée aux travaux des deux chambres (diète et sénat). La bourgeoisie n'aurait que 24 députés sur 228, avec voix consultative dans l'unique domaine de la gestion urbaine. Le poète Adam Mickiewicz y voyait néanmoins une authentique tentative de nivellement social vers le haut, destiné à rendre les membres de la république égaux, ou du moins à leur offrir l'espoir de « parvenir un jour à l'égalité ». En

---

<sup>59</sup> *Mémoire des villes* du 25 novembre 1789, suivi de la loi sur la bourgeoisie du 18 avril 1791.

donnant au roi, aux grands généraux, à la classe noble la faculté d'anoblir la bourgeoisie, la constitution devait théoriquement permettre à tous les Polonais de devenir nobles « au bout d'un demi-siècle et de jouir des mêmes droits et des mêmes privilèges »<sup>60</sup>.

Cependant, cette tentative d'établir l'égalité des droits, soit en élevant les classes inférieures, soit en réduisant les privilèges des grands seigneurs, les *magnats*, laissait de côté trois groupes importants de la société polonaise: les « gueux titrés », les juifs et les paysans. Pour ce qui est des premiers, en instaurant un cens électoral, la loi éliminait de la vie civique la noblesse sans terre. En voulant priver de droits cette *szlachta* misérable de plus en plus étrangère à l'ordre équestre, on risquait d'exacerber les clivages sociaux. D'autre part, les millions de juifs étaient purement et simplement oubliés<sup>61</sup>.

Quant aux masses paysannes, les serfs étaient placés, selon l'article 4, « sous la tutelle de la loi et du gouvernement », article qui leur promettait la protection, mais non l'affranchissement. Puisqu'ils vivaient, dans leur très grande majorité, dans des domaines privés, le servage continuait dans toute sa rigueur. La barbarie du travail servile, dénoncée par les libéraux, serait éventuellement atténuée par l'institution d'une redevance en argent, fixée par contrat avec le paysan, qui serait d'un meilleur rapport que la corvée. Pourtant Catherine II s'effraya de ces dispositions au point d'y voir une ébauche d'abolition du servage. Elle s'inquiéta également de la proclamation du catholicisme romain comme religion d'État, contredisant ainsi le principe de la liberté des cultes et affirmant la supériorité des catholiques sur les nombreux sujets juifs, protestants et surtout orthodoxes de la République. Et elle s' alarma enfin de l'appel lancé aux étrangers désireux de s'installer en Pologne, à qui l'on garantissait la liberté individuelle, même s'ils étaient paysans: appel susceptible de semer le trouble chez ses propres serfs d'Ukraine ou de Ruthénie Blanche<sup>62</sup>.

Qualifiée d'un « heureux miracle » par Edmund Burke (*a happy wonder*)<sup>63</sup>, la constitution du 3 mai 1791 reçut également en France les éloges des modérés de la Constituante et de la Législative, tels que Condorcet, Menou et Mallet du Pan. Malgré ses lacunes démocratiques et son caractère nobiliaire exclusif, qui soulevaient la méfiance des jacobins français, ses admirateurs y découvraient le fruit d'un grand sursaut patriotique et le témoignage, après un siècle et demi d'anarchie nobiliaire, de la volonté de la nation polonaise de réaffirmer son identité républicaine et son indépendance. Toutefois, les forces hostiles aux réformes et favorables à un retour au

---

<sup>60</sup> Adam MICKIEWICZ, *Les Slaves*, cours au Collège de France, 1842, édition de Philippe J. SALAZAR, Paris, Klincksieck, 2005, 58<sup>e</sup> leçon, p. 67-71, et 60<sup>e</sup> leçon, p. 114.

<sup>61</sup> BEAUVOIS, *op. cit.*, p. 188-191.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 190-192.

<sup>63</sup> Marian KUKIEL, *Czartoryski and European Unity, 1770-1861*, Princeton, Princeton University Press, 1955, p. 3.

*statu quo ante* se mobilisèrent sans tarder. Un an plus tard, l'armée russe envahissait la Pologne, y rétablissait son protectorat, et lui imposait l'abandon de la nouvelle constitution. Puis au début de 1793, au moment où la France, ayant aboli la monarchie, décapitait son roi, la Pologne était partagée pour la deuxième fois, la Prusse s'emparant de Danzig, Torun et la Grande Pologne (future Posnanie), tandis que l'empire de Catherine annexait la Biélorussie et l'Ukraine occidentale. La Pologne était ainsi réduite à un petit territoire de 212 000 kilomètres carrés, peuplé de quatre millions d'habitants<sup>64</sup>. Dès lors, le texte constitutionnel, devenu inapplicable, se transforma en un repère symbolique important pour les Polonais, et la date du 3 mai 1791 en un jour à jamais mémorable.

---

<sup>64</sup> BEAUVOIS, *op. cit.*, p. 193-194.